

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

ÉTAT FRANÇAIS

Direction Générale
de la
Police Nationale

1er Bureau

N° 917 Pol.I

Nous, MARECHAL de FRANCE, CHEF de l'ETAT
FRANCAIS,

Vu la loi du 25 avril 1941 créant une Ecole
Nationale de police,

Sur la proposition de l'AMIRAL de la FLOTTE
MINISTRE SECRETAIRE d'ETAT à l'INTERIEUR,

D E C R E T O N S :

Article 1er - M. Le Contre-Amiral VEN, Charles,
Edmond, est nommé Directeur de l'Ecole Nationale de Police.

Article 2 - Le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'In-
térieur est chargé de l'exécution du présent Décret qui sera
publié au Journal Officiel.

Fait à Vichy, le 16 Juin 1941

Signé: PH.PETAIN.

Par le MARECHAL de FRANCE
Chef de l'ETAT FRANCAIS,
l'AMIRAL DE LA FLOTTE
MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT A L'INTERIEUR:

signé: Amiral DARLAN.

POUR AMPLIATION.

Le Directeur du Personnel et de
l'Administration de la Police.

